L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 11 FÉVRIER 1881.

Spectacles, Bals, &c.

Grand Opera House.

Locataire et directeur........J. A. Hall

Sarah Bernhardt,

Sous la direction de Henry E. Abbey.

Série de 9 représentations.

La location des places commencera jeudi matin à 10 heures.

[illegible] 11 fév..........L'ETRANGÈRE
Samedi en matinée, 12 fév..........LA DAME AUX CAMELIAS
[illegible]..........FROU-FROU
Dimanche soir..........ADRIENNE LECOUVREUR

Les places peuvent être retenues maintenant pour n'importe quelle représentation au contrôle, de 10 et 5 heures. Prix $3, $2 et $1 selon les places.

Lundi, 14 fév..........Lawrence Barrett.
27 jan—

GRAND BAL PAR
DONNÉ PAR LA

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

A LA SALLE DES ODDFELLOWS
SAMEDI, 19 FÉVRIER 1881.

Prix du Billet..........[illegible]

Les réunions des Directeurs auront lieu à l'Asile, le Lundi et le Vendredi de chaque semaine, à 7 heures du soir.

Les demandes d'invitations pour dames, doivent être adressées à la Direction.

Par ordre du Président. J. SCHWEITZER.
L. Simon, Secrétaire. 23 janv—

Jardin de Wenger
11 & 13 rue Bourbon.

Tous les soirs Grand Concert par le Célèbre Orchestre des dames de Berlin sous la direction de MLLE KATE LIEBOLD.

Tous les soirs un programme nouveau. Dimanche après-midi MATINÉE.

Quatre chambres magnifiquement meublées sont réservées aux familles et aux dames. Elles ont une entrée séparée. Aux personnes suspectes l'entrée sera refusée. Il ne sera servi que des liqueurs de première classe et les consommateurs trouveront toujours un lunch extraordinaire.

16 oct—6m

PRÊTS D'ARGENT.

Les personnes désirant emprunter de l'argent sur des DIAMANTS, MONTRES, BIJOUTERIE de tout genre, PIANOS, MEUBLES, GLACES, etc., etc., trouveront avantageux de s'adresser au "HART'S LOAN OFFICE", rue Baronne, 63, vis-à-vis du Bureau de la Compagnie du Gaz, le plus vieil établissement de ce genre en ville, fondé depuis 1838. Possédant de vastes capitaux, le propriétaire peut garder les gages un an sans les déclarer forfaits et offrir des avantages spéciaux dans les cas de prêts excédant cent dollars. 9jan—1a

MODES ET ROBES.
Modes d'Automne et d'Hiver
—CHEZ—

Mme E. FOERSTER,

Établissement de Modes et de Couture, 15..........RUE BARONNE..........15

En face de la Salle Grunewald.

Mme E. FOERSTER informe respectueusement les dames, ses amies et ses clientes, qu'elle reçoit constamment les dernières et les plus fraîches nouveautés.

Chapeaux et Bonnets Parisiens
[illegible] peluche, castor, tyrgo et feutre, pour dames et demoiselles.

Toques et Capotes
pour fillettes et enfants.

Plumes d'Autruche et de Fantaisie, Fleurs, Rubans et Ornements de Modes.

Une spécialité d'établissement de Mme Foerster, est

LA CONFECTION DES ROBES.
selon les derniers et les plus élégants modèles de Paris.

ROBES ET COSTUMES POUR LA SCÈNE
faits dans un bref délai et aux prix les plus modérés.

15..........RUE BARONNE..........15
7 nov—6m

ROYAL LOAN OFFICE

Coin des rues Royale et Toulouse.

ARGENT prêté sur des valeurs collatérales, Diamants, Montres, Bijoux, Meubles, Effets de commerce, Bons, Pianos, etc.—Conditions libérales.—Toutes transactions commerciales confiées au ROYAL LOAN OFFICE, recevront une prompte attention et seront strictement confidentielles.

[illegible]—1an LEONORA FASS.

BONS DES ÉTATS-UNIS
à 4 pour cent.

De toutes dénominations, coupons et enregistrés de $50 et au-dessus, continuellement en mains, et achetés et vendus par la

Banque Nationale de la N.-Orléans
RUE DU CAMP 34.
27mai—1

1864 - - Établissement - - 1864
D. MORIARTY,

Nos 249, 251, 253, 255 et 257 rue Poydras.

VIENT d'arriver.—Un fort lot de VINS Californie, rouges et blancs, à l'ancien prix de [illegible] le gallon. 16 mars—1an

CONSULAT DE FRANCE
A LA NOUVELLE-ORLÉANS
BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouverture de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

Anthime Marie	Gambet Jacques
Argat Hippolyte	Heckmann Pierre
Barnaudy J N	[illegible] Simon
Bayrou Jean Baptiste—(Jeanne et Victor)	[illegible] Mme née Thérèse (Pérot)
Burgos Jean	[illegible]
Batailly Jacques	[illegible] Eugène
Baboin Jean	Laporte Jean
Bernard Azéro	Martin Joséphine
Coste Louis	Majestre Pierre Martin
Dumas Ernest Edouard	Mérel Antoine
Devolain Eugène	Milon Albert
Delescourt Gaston Frédéric	Maillard Julien
[illegible] Eugène	Pieri Alexandre
Desum Armand Michel	Pommereau Claude Marie (Alexandre)
[illegible]	Pavé Jean Baptiste Léon
Fontmeau Louis Edgard	Racques Jean Baptiste
Fils Julien	Sampré Bernard
Favre Joseph Félix	Serres Firmin
Gozzi née Moupo	Verges Emile
Gustel Dr	Warnon Jean Baptiste

Les procurations et actes notariés de toute nature sont passés en Chancellerie aux prix fixés par le tarif.

Des registres sont tenus pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès. La Nouvelle-Orléans, Le 31 décembre 1880.

Le Gérant,
FRANCIS NAVONE.
31déc—

B. TREMOULET,

No 7 rue Decatur, vis-à-vis la Poste,

OFFRE en vente à l'occasion des fêtes, un choix varié de

VINS, COGNACS, LIQUEURS WHISKIES, &c.,

au gré des acquéreurs, par

BOUTEILLE,
DAMEJEANNE
OU PLUS.

LIVRAISON A DOMICILE.

VINS DE DESSERT, d'origine, CHAMPAGNES à la vogue, MADÈRE, le meilleur en ville, SHERRIES et PORTOS, très vieux WHISKIES, Rye Bourbon et importés.

LIQUEURS IMPORTÉES
[illegible]

Venez voir par vous-même avant de vous pourvoir ailleurs.

Souvenez-vous que vous pouvez acheter en quantités à votre gré.

B. TREMOULET,
No 7 RUE DECATUR.

Spectacles, Bals, &c.

Theatre St. Charles de Bidwell.

ARRIVÉ!!
Mercredi, 9 février 1881.

En conséquence de la détention des trains de chemins de fer l'engagement de la troupe de la Nouvelle Comédie Musicale de Jarrett et Rice.

| FUN ON THE BRISTOL |

est limité à
QUATRE SOIRÉES SEULEMENT ET SAMEDI EN MATINÉE.

Retenez vos sièges à l'avance.

Dimanche, 13 février.—Le jeune acteur américain, FREDRICK PAULDING.
9fév—

O. S. FOWLER,

Le vétéran phrénologiste, Fera 4 lectures gratuites, Assisté de son gendre, E. W. AUSTIN, Tous deux de New-York,

AU ODD FELLOWS HALL,
Les 3, 2, 4, 7, 8 et 9 Février,

SUR la santé, la culture de l'esprit, la mémoire, le mariage, l'éducation des enfants, etc, chaque lecture finissant avec des examens. Des consultations sont données sur les talents des enfants, les affaires, la santé, etc., au City Hotel jusqu'au 10 février. 29 janv—

LES MEILLEURS CHOIX
—EN—
PARDESSUS!

ULSTERS,
ULSTERETTES,
VETEMENTS DE TOILETTE,
VETEMENTS DE TRAVAIL,
—ET—

Tous genres de vêtements pour hommes et garçons.

Un examen est prié d'être fait, la comparaison est défiée et tout le monde est bien venu chez

Léon Godchaux,
81 & 83 Rue du Canal.
16 jan—

RÉCLAMATIONS DE GUERRE.

LA Commission franco-américaine pour le règlement des réclamations de guerre commencera à siéger le 31 du courant. Toutes les réclamations devront lui être soumises dans les six mois qui suivront cette date.

Voici les réclamations sur lesquelles la commission aura à se prononcer:

Réclamations de CITOYENS FRANÇAIS dont les biens ont été saisis ou détruits pendant la guerre de sécession, du 13 avril 1861 au 20 août 1866.

Réclamations de CITOYENS AMÉRICAINS qui ont souffert des dommages matériels pendant la guerre entre la France et le Mexique, la guerre entre la France et l'Allemagne, en 1870-71, et pendant l'insurrection de la Commune.

Les soussignés ont des avantages sans pareils pour faire valoir les réclamations dont le règlement leur est confié, soit par les réclamants eux-mêmes ou leurs fondés de pouvoir. Ils fourniront de bonnes références.

S'adresser à
F. W. TALLMADGE & Co.
Avocats, Washington, D. C.
9 déc—au 27 fév. Dim. Mer. Ven.

DEPOT DE GLACES FRANÇAISES
—ET—
Magasin d'Art.
L. UTER,
38..........RUE ROYALE..........38

Le plus vaste et le plus riche assortiment de GLACES FRANÇAISES POUR CHEMINÉES
—ET DE—
TRUMEAUX

qu'il y ait en ville, de tous les genres, de toutes les grandeurs et de tous les prix; aussi, la collection la plus complète et recherchée de GRAVURES
—ET DE—
PHOTOGRAVURES,

dans celles des genres les plus élégants et les plus artistiques.

Un immense assortiment de STORES POUR FENETRES, CORNICHES, LOUPES DE RIDEAUX, CHROMOS, PORTRAITS et CADRES DE PORTRAITS de toutes descriptions; aussi MATERIAUX POUR ARTISTES, MOULURES DE PORTRAITS ET DE CHAMBRES, CORDES A PORTRAITS et GLANDS.

Les ordres de la campagne, en gros et en détail, exécutés promptement.
12déc—

COMPAGNIE D'ASSURANCE
—DU—
CROISSANT,

(CRESCENT INSURANCE CO.,)
67 et 69, Rue du Camp,
NOUVELLE-ORLÉANS,
Organisée en 1849—Réorganisée en 1869.
CAPITAL EN ARGENT..........$600,000

Sollicite des Risques d'Incendie, de Rivière et de Marine.

W. B. LYMAN..........Président.
S. B. NEWMAN..........Vice-Président.
CHAS. E. REE..........Secrétaire.

Directeurs:

Samuel B. Newman,	Samuel H. Kennedy
Joseph Bowling,	Victor Meyer,
S. Hernsheim,	Edward J. Gay,
Geo. W. Sentell,	Alf. Moulton,
F. B. Morrison,	Wm. B. Conner,
Reuben B. Ross,	John M. Parker,
Edward Kells,	George Martin,
W. V. Seeds,	Harry L. Finch,
W. B. Stewart,	J. J. Ross,
U. Marinoni,	Louis Frisby,
Charles H. Dobson,	Louis Fallon,
Wm. A. Phelps,	Charles Newman,
Ford. Marks,	S. C. Dobson,
John Bennett,	John Dobbs,
E. H. Adams,	Wm. B. Lyman.

27juil—1an V C

PROF. FORWOOD.
(Médium-Guérisseur.)

AYANT reçu la recette d'un sirop pour la guérison de la toux, des catarrhes, de l'asthme, de la consomption et des toutes maladies de la gorge et des poumons, a décidé maintenant, après des années d'expérience et de succès avec ce sirop, qui guérissent les maladies susnommées, de le faire connaître au public en lui assurant qu'il n'existe aucune composition pharmaceutique supérieure ou même égale à celle-là pour soulager immédiatement ceux qui s'adresseront à lui. Le sirop est entièrement composé de végétaux. Dépôt du SPANISH SYRUP et office, rue du Canal No 230, près Remparts.
18 janv—1m—dim mard jeu

O. DROUET,
NOTAIRE PUBLIC.

Nos. 111 & 112 Passage de la Bourse, entre les rues St. Louis et Conti.
1er janv—3mDMeV

CHAMPAGNE

Vins de qualité supérieure de la maison Moncelé fils & Co., A Mareuil-sur-Ay.

DRY VERZENAY Napoleon's Cab't. Reims, cuvée spéciale.

A vendre par: J. B. SOLARI, JOS. VIGNES, CLARK & MEADER, A. M. TOURNÉ, CHS. LACOUME, L. LOUSTAUNAU, LÉON LAMOTHE, LOUIS CHAPLAIN, VICTOR BÉRO,

En gros par S. J. HART & CO. 77 rue Tchoupitoulas.

EAUX DE VICHY.
Célestins, Hauterive, Grande Grille.

EAU DE [illegible]

A vendre [illegible] importateurs, les photos [illegible]

S. J. HART & CO.
Seuls agents à la Nlle-Orléans, 77, rue Tchoupitoulas.
3 sept—1an D.Me.V

Brasseries.

PELICAN STEAM BREWERY,

EUGÈNE ERATH,
283.....RUE VILLERE.....283
Entre Esplanade et Chemin du Bayou.
11nov—1anDMeV

Marais Street Steam Brewery

H. F. STURCKEN,
80, 82, 84 [illegible] MARAIS.
[illegible]

![L.S.L.]

PRENEZ AVIS.

Que cette loterie est la seule qui dans un État ait été votée et endossée par son peuple

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE!

LA COMPAGNIE DE LA

LOTERIE
DE L'ÉTAT
DE LA LOUISIANE
—FERA—

A la Nouvelle-Orléans Lne,
Mardi, 8 MARS 1881.

LE GRAND TIRAGE MENSUEL
De la Loterie à $2.
CLASSE C.

GROS LOT:
$30,000.
1857 LOTS!
—LE TOUT S'ÉLEVANT A—
$110,400!

Le tirage commencera positivement à 11 heures du matin

Au bureau de la compagnie.

DANS LA MATINÉE DU
Mardi, 8 Mars 1881.
—A LA—
NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Voyez la Distribution!
Distribution Extraordinaire!

100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$30,000,	soit	$30,000
1 Lot de	10,000		10,000
1 Lot de	5,000		5,000
2 Lots de	2,500		5,000
5 Lots d	1,000		5,000
20 Lots d	500		10,000
100 Lots d	100		10,000
200 Lots de	50		10,000
500 Lots de	20		10,000
1,000 Lots de	10		10,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $300 chacun pour les neuf billets portant des numéros avant ou après celui qui aura gagné le lot de $30,000, soit	2,700
9 Lots d'approximation de $200 chacun pour les neuf billets portant des numéros [illegible] le lot de $10,000, soit	1,800
9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les neuf billets [illegible] le lot de $5,000, soit	900

1,857 Lots se montant à..........$110,400

Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE,

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Transmettez l'argent par des mandats sur la bureau de poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par l'Express.

Souvenez-vous qu'au Tirage de $2 du

MARDI, 8 Mars 1881.

TOUS LES LOTS
—SONT—
PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans tous les États, comtés, villes et villages de l'Union.

D'excellentes garanties sont exigées et devront invariablement accompagner les demandes qui doivent être adressées à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

TOUTE LETTRE SANS RÉPONSE SIGNIFIE UN REFUS.

Les Applications de conditions pour clubs doivent être faites au bureau de la Compagnie, seulement, à la Nlle-Orléans.

Écrivez pour des circulaires ou envoyez les ordres à

M. A. DAUPHIN,
Nlle-Orléans, Lne.,

ou à la même personne au
No 319 Broadway New-York.

ASSURANCES.

Etat Annuel de la Compagnie d'Assurance de la Nlle-Orléans

Pour l'année expirant le 31 décembre 1880.

Primes de feu	$307,798 10	
Primes maritimes	104,810 45	
Primes de rivières	47,872 04—	$460,480 59
Moins— Primes sur risques non-expirés	$102,601 26	
Primes remboursées	16,909 96	
Réassurances	29,501 41—	$149,012 63
Primes nettes		$311,467 96
A ajouter— Montant provenant des intérêts, sauvetages et loyers	$41,406 50	
Contingent	15,679 65—	$57,086 15
		$368,554 11
A déduire— Pertes par le feu	$54,526 07	
Pertes maritimes	51,490 74	
Pertes de rivières	17,917 81—	123,943 63
Réduction (rebate) et commissions	58,057 26	
Contributions charitables	1,191 78	
Taxes d'État, de ville et licence	7,333 96	
Bureau des assureurs corps de sauvetage et Babcock	6,607 16	
Dépenses générales, frais de bureau et d'agence	36,380 03—	$233,512 79
Profits nets		$135,041 32
A déduire— Dividende de Juillet 1880	$35,000 00	
Dividende de Décembre 1880	25,000 00	
Surplus	85,041 32—	135,041 32

ACTIF DE LA COMPAGNIE:

Argent en banque	$67,101 27	
Bons des États-Unis	220,000 00	
Propriété foncière, estimation faite au plus bas prix du marché	89,640 00	
Billets garantis par première hypothèque sur des propriétés de ville	101,000 00	
Billets garantis par nantissement de gages réalisables	43,850 00	
Billets prêts sur demande, garantis par des gages réalisables	32,000 00	
Billets pour primes	16,827 38	
Bons du N. O. Waterworks	36,500 00	
Bons de la Compagnie du chemin de fer de la Nlle-Orléans	26,075 00	
Actions de banque, d'assurances et autres actions de compagnies	14,865 26	
Primes en voie de collection	76,210 20	
Du par des agents	2,116 38—	$715,496 06

PASSIF.

Capital	$500,000 00	
Réserve pour réassurances	102,301 20	
Dividendes non réclamés	2,855 56	
Dividende du 31 décembre 1880	25,000 00	
Surplus	85,041 32—	$715,496 06

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

J. W. HINCKS, Secrétaire. J. TUYES, Président.

Fait et assermenté devant moi, ce 13 janvier 1881.

JAS. FAHEY, Notaire.

Nous, soussignés, comité spécial désigné par le Conseil de Direction de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, pour évaluer l'actif de ladite Compagnie, déclarons par le présent avis, qu'après un examen minutieux, l'évaluation de cet actif, comme il est spécifié ci-dessus, est vraie et correcte.

ANT. CARRIÈRE, W. A. BELL, A. SCHREIBER, H. GALLY.

A un meeting du Conseil de Direction tenu le 11 janvier 1881, il a été résolu de payer, sur demande, le dividende semi-annuel ordinaire de cinq pour cent sur le fonds capital aux actionnaires en à leurs ayant-droit.

Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1881.

—DIRECTEURS—

JULES ALDIGÉ,	H. GALLY,
THÉO. BRIERRE,	CHAS. LAFITTE,
W. A. BELL,	PIERRE POUTZ,
ANT. CARRIÈRE,	A. SCHREIBER,
CHAS. T. DUGAZON,	CHAS. E. SCHMIDT,
D. FATJO,	JULES TUYES.

14 an—1m

Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux No 103 rue du Canal.

Onzième état annuel.

Nouvelle-Orléans, 7 janvier 1881.

CONFORMÉMENT à sa charte l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1880:

Primes sur les risques de feu	$446,218 31	
do do mer	49,194 09	
do do marine	42,251 69	
Total des primes		$537,664 09
Remboursements—Primes sur risques non-expirés	$153,465 75	
Primes remboursées	5,502 97	
		158,968 72
Primes nettes acquises		$378,797 37
A ajouter—Intérêts	$19,504 21	
Profits et pertes	36,296 45—	55,800 66
		$434,598 03
Pertes payées sur les risques de feu	108,072 19	
do marine	16,634 54	
do rivière	16,903 32	
Pertes non ajustées	47,244 24	
	188,854 30	
Réassurances	21,686 99	
Réduction (Rebate)	24,792 51	
Commission d'agences	54,193 96	
Dépenses d'agences	7,231 75	
Taxes et Licences	3,964 97	
Dépenses de bureau	26,420 35	
Dépenses casuelles, bureau des assureurs corps de sauvetage et Babcock	9,480 70—	334,722 40
Bénéfice net		99,936 63

A une assemblée spéciale de la Direction tenue le 7 janvier 1881 il a été résolu:

1° De passer $44,403 97/100 à profits et pertes pour dépréciation du vieux portefeuille de l'Association.

2° De payer sur demande un dividende d'intérêt de CINQ POUR CENT pour le second semestre de 1880, faisant dix pour cent pour l'année sur le capital.

3° De porter au Fonds de Réserve QUINZE POUR CENT de la balance des profits de primes, conformément aux articles III et V de la charte.

4° Et de payer aux actionnaires un dividende de QUINZE POUR CENT sur le montant NET de leurs primes acquises et participantes pour l'année 1880, ou sur de la réduction (rebate) ou dividende anticipé de 15 0/0 déjà reçu par les dits actionnaires sur le montant BRUT de leurs primes.

Après avoir passé $44,403 97/100 au compte de profits et pertes, l'Association a pour

ACTIF.

Argent en banque		$111,441 98
Dépôt au trésor de l'État du Mississippi		15,000 —
Entre les mains de ses agents		27,391 49
$300,000 bons des États-Unis 4 0/0		324,000 —
Prêts sur hypothèque		34,760 22
Prêt sur nantissement		2,512 —
Billets à recevoir pour primes		564 62
Billets à recevoir		1681 —
Actions		19,646 —
Propriétés foncières		36,635 —
Primes en voie de recouvrement		36,495 42
Valeur de la balance du dépôt dans la New Orleans National Banking Association		13,799 19
		$674,316 93

PASSIF.

Capital	$300,000	
Fonds de réserve	90,130 68	
Primes sur risques non-expirés	153,403 75	
Pertes non-réglées	47,244 24	
Dividendes non-réclamés	2,966 50—	593,795 27
Surplus		$80,421 66
Bénéfice net de 1880		$99,936 63
Emploi: Dépréciation du vieux portefeuille	44,403 97	
Dividende d'intérêt du 1er semestre	15,000 —	
Surplus	40,431 66—	99,936 63

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

Léon Sére, Secrétaire. G. LANAUX, Président.

État de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire public, ce 7me jour de janvier 1881.

G. Le GARDEUR, Jr., Notaire public.

Directeurs:

HENRY ABRAHAM,	R. W. HUNTINGTON,
P. LANAUX,	J. B. LANAUX,
E. M. SCOTT,	A. LAMBERT,
J. P. ZATARAIN,	J. PLAISENT,
L. A. WILTZ,	TH. BRIERRE,
HY. TREMOULET,	G. LANAUX.

9 janv—1m

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances des POMPIERS de la Nouvelle-Orléans.

BUREAU: No 33 RUE DU CAMP.

SIXIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à l'article 10 de sa Charte, cette compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires pendant l'année expirant le 31 décembre 1880:

Primes reçues pour:		
Risques d'incendie		$114,644 46
Risques de rivières		20,925 12
Risques maritimes		4,501 38
Total des primes reçues		$140,070 97
Reçu pour des risques non-expirés de l'année 1879 et surplus		110,504 41
		$250,575 38
Moins:		
Pertes d'incendie	$23,165 33	
Pertes de rivières	4,799 74	
Pertes maritimes	175 79	
Réduction	15,380 29	
Réassurances	8,364 62	
Primes remboursées	7,326 92	
Per'es non-ajustées	4,900 00	
Licences et taxes	3,709 70	
Dépenses, commissions, etc, moins l'escompte sur l'intérêt	14,902 84—	$90,724 23
Profits et surplus		$160,851 15
La compagnie a l'actif suivant:		
Billets, actions, capital	$42,066 87	
Comptant en banques et caisse	94,360 34	
Prêts sur collatéraux et hypothèques	152,152 63	
Billets à recevoir	13,053 50	
Meubles et installations de bureau	2,612 50	
Primes en voie de collection	24,974 50—	$330,350 96
Passif:		
Capital-actions	$150,000 00	
Fonds de réserve	16,274 79	
Surplus	142,332 87	
Pertes non-ajustées	5,450 18	
Intérêt, dividendes, etc, ici accusés, payables sur demande et au crédit des actions du capital	21,793 06	
		$330,350 90

L'état de situation ci-dessus est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nouvelle-Orléans.

I. N. MARKS, Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 19 janvier 1881.

W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1881.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de déclarer les dividendes suivants des profits nets de l'année expirant le 31 décembre 1880, à savoir:

Dix pour cent (10 pour cent) intérêt annuel, et cinq pour cent (5 pour cent) intérêt dividende sur le capital payé, faisant un total de quinze pour cent (15 pour cent) par an.

Cinq pour cent pour le fonds de réserve, conformément à la section 3, Article VIII de la Charte.

Vingt-cinq pour cent (25 pour cent) dividende aux assureurs dits: participants.

I. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Conseil des Directeurs.

JACOB ALEXANDER,	A. A. MAGINNIS,
LEON BERTOLI,	B. S. LEVY,
H. H. HIERHORST,	LOUIS A. WILTZ,
L. B. CAIN,	T. PRUDHOMME,
JOHN FITZPATRICK,	C. SPOEL,
I. N. MARKS,	WALSH MARKS,
CHAS. HEMARD,	OTTO THOMAN,
C. TAYLOR GAUCHE,	GEO. WATERS,
A. H. ISAACSON,	A. H. SIEWERD.

21 janv—1m

VINGT-TROISIÈME TABLEAU ANNUEL
De la Compagnie d'Assurance
Hope, de la Nlle-Orléans,
Bureau, No 27 rue du Camp.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes dans l'année expirée le 31 décembre 1880		$70,174 92
Sur les risques d'incendie	$52,059 71	
do de marine	4,601 19	
do de rivière	13,513 92	
		70,174 82
Pertes payées dans la même période:		
Sur les risques d'incendie	$12,691 21	
do de marine	1,189 48	
do de rivière	2,295 61	
		$16,076 30
Licences de ville et d'État et taxes pour l'année 1880 sur capital et propriétés foncières	$8,797 73	
Réassurances	7,256 73	
Primes remboursées, Réduction, Bureau des Assureurs, dépenses, menus frais et Pertes et intérêts	3,665 43	
		$14,719 90
		31,296 20
Profits		$38,878 66
Réserve pour risques non expirés au 31 décembre 1880		$16,300 42
Dividende de cinq piastres par action déclaré ce jour		2,000 00
Réserve pour pertes non réglées et pour être passés à Profits et Pertes		14,570 19
		$38,870 63
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Prêts garantis sur première hypothèque		$63,282 57
Prêts sur nantissement		36,277 21
Billets pour primes		7,100 56
Actions de Compagnies d'Assurance et autres actions		12,479 64
Bons de 4 pour cent des États-Unis		10,300 00
Biens fonciers dans cette ville		29,000 00
Primes en voie de perception		19,000 77
En caisse		31,754 20
Total de l'actif		$196,573 62

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HY. PEYCHAUD, Président.
Louis Barnett, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, le 11 janvier 1881. M. T. DUCROS, notaire, No 18 rue Royale.

A une assemblée des Directeurs tenue le 11 janvier 1881, il a été unanimement résolu qu'un dividende comptant de Cinq piastres par action, provenant des profits de la Compagnie dans l'année expirée le 31 décembre 1880, soit déclaré, et payable sur demande aux actionnaires, ou à leurs représentants.

LOUIS BARNETT, Secrétaire.
12 janv—1m

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.

No 104 rue du Canal.

VINGT-SIXIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues pendant l'année échue le 31 mai 1880, y compris les primes non acquises de l'année précédente—

Risques de feu		$294,553 51
Risques maritimes		26,682 42
Risques de rivière		26,715 16
Total des primes		$347,951 09
Moins primes non acquises		88,554 09
Primes nettes 31 mai 1880		$259,497 00
PERTES PAYÉES		
Sur risques de feu	$74,435 58	
Sur risques maritimes	8,810 44	
Sur risques de rivière	6,471 11	
Taxes et dépenses, moins intérêt	15,206 87	
Réassurances et primes remboursées	16,706 72—	121,627 72
Profits		$137,769 37
La compagnie a l'actif suivant:		
Propriétés foncières		$229,035 97
Bons de ville et bons hypothécaires		15,600 00
Stock des N. O. Water Works (1,454 actions)		44,215 00
Billets garantis par hypothèque ou nantissement		147,848 37
Billets à ordre		96,441 96
Primes en voie de collection		34,770 77
Actions de compagnies d'assurance, de banques et autres		65,717 31
Scrip de ville		2,000 00
Jugements sur billets hypothécaires		3,000 00
Argent en caisse		90,460 14
		$690,512 52

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

P. FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

État de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Signé et assermenté devant moi, ce 12e jour de juin 1880.

JAMES FAHEY, Notaire.

A une réunion du Conseil de Direction tenue ce 12 juin 1880, il a été résolu de déclarer un dividende en argent de vingt-cinq pour cent sur les primes nettes participantes pour l'année échue le 31 mai 1880, payable le troisième lundi de juillet prochain. Aussi, de payer aux actionnaires sur demande, un second intérêt semestriel de cinq pour cent, faisant dix pour cent par an sur le fonds capital de la compagnie. Désormais l'intérêt-dividende sera payé tous les trois mois.

Directeurs:

P. MASPERO,	EDWARD TOBY,
JOHN GEDDES,	D. FATJO,
PAUL FOURCHY,	M. W. SMITH,
J. J. FERNANDEZ,	D. A. CHAFFRAIX
JNO. B. LALLANDE,	CHS. LAFITTE,
B. W. TAYLOR	

13 juin—1a

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHÉRIF.

Lafayette Fire Insurance Company of New Orleans
versus
Mme Elizabeth McCullen et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2025.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, [illegible] mars 1881, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Calliope, anciennement Duplantier, Camp et Poeyfarré, désigné par le numéro vingt-deux, sur un plan fait par L. Bringier, voyer général, sous la date du 12 mai 1829 et déposé pour référence en l'étude de L. McCay, alors notaire en cette ville, et mesurant vingt-sept pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, acquis par le feu George Dolan McCallen, en vertu d'un acte passé pardevant E. G. Gottschalk, notaire, le 17 mai 1869, et deux actes passés pardevant W. J. Castell, notaire, le 16 novembre 1872 et le 30 juin 1873.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Calliope anciennement Duplantier, Camp et Poeyfarré, mesurant vingt-cinq pieds six pouces de face à la rue Poeyfarré sur une profondeur de cent trente-deux pieds sept pouces et quatre lignes entre lignes parallèles conformément à un plan fait par A. G. Blanchard, voyer, en date du 21 novembre 1850 et annexé à un acte passé pardevant J. Fouilhoux le 20 décembre 1850.

Acquis au même temps et dans les mêmes conditions que la propriété premièrement et ci-dessus décrite.

3° Un certain îlet de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de la paroisse de Jefferson dans cet îlet, dans ce qui est communément appelé Burtheville, désigné par le numéro dix-sept et borné par la ligne de Bloomingdale, près Market, Laurel et Webster, selon un plan du mot connu de terre connu comme Burtheville, dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, en date du 22 mai 1867, et déposé pour référence en l'étude de Selim Magner, anciennement notaire en cette ville. Le dit îlet est divisé en vingt-quatre lots de terre, numéro un à vingt-quatre inclusivement, et mesure trois cent dix huit pieds huit pouces et deux lignes et demie de face à la rue Laurel, trois cent vingt-sept pieds deux pouces et cinq lignes de face à la rue Market, trois cent vingt-cinq pieds de face à la rue Webster, et trois cent vingt-cinq pieds un pouce et deux lignes sur la ligne de Bloomingdale.

4° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Delord, Tivoli Circle, St Charles, anciennement Nayades, Calliope et Camp, et mesurant vingt-neuf pieds deux pouces et neuf lignes de face à la rue du Camp sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds huit pouces et six lignes sur la ligne du côté le plus près de la rue Delord, adjacent à la propriété appartenant ou ayant appartenu à George L. Bright et cent cinq pieds six pouces et une ligne de profondeur sur la ligne du côté le plus près de la rue Calliope et trente-neuf pieds onze pouces et quatre lignes de largeur sur la ligne du fond.

Le dit lot étant une partie du lot numéro un, sur un plan dressé par F. Wilkinson, député voyer général, en date du 8 février 1837 et il a été acquis par le feu George Dolan McCallen de G. L. Bright, par acte pardevant J. E. Jarreau, notaire, le 11 février 1860.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8 fév—9,11,19,26, mars 5,9.

Mme Charlotte Pfiffer et als vs. Luise E. Noyes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 64 — En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 8 mars 1881, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prytanée, Terpsichore, Coliseum et Melpomène, formant le coin des rues Prytanée et Melpomène et ayant trente pieds de face à la rue Prytanée, sur cent pieds de profondeur et face à la rue Melpomène.

Acquis par la défendeur en cette affaire par acte de Mme Virginie Peebles, veuve de William Syme, conformément à un acte passé pardevant Octave Morel, notaire en cette ville, le 19 juin 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions: 1° Au comptant pour payer deux billets dûs respectivement le 22 juin 1879 et le 22 juin 1880, à savoir: Huit cents piastres avec 8 0/0 d'intérêt par an à partir du 19 juin 1877, moins un crédit de trente piastres payées le 18 octobre 1879. 5 0/0 sur le montant du principal avec intérêt pour honoraires d'avocat; une piastre trais de copie de l'acte et les frais du susdit procès y compris les taxes dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera (jusqu'au montant du son enchère) le paiement du deux billets de cent cinquante piastres chacun dus respectivement au 22 juin 1881 et le 22 juin 1882 avec 8 0/0 d'intérêt par an du 19 juin 1877, etc. les dites obligations devant être garanties par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue.

3° Et le reste du prix d'adjudication (s'il y en a) comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
4 fév—4, 11, 18, 25 mars 2, 8.

Succession de Constantine Mamier dans l'affaire de la remise de compte de tuteur, et en opposition ajouté, consolidées. Hermann Mamier comme tuteur datif de Joséphine Mamier vs Marie Anne Friedman, épouse de Frank X. Friedman et Frank X. Friedman, et Hermann Mamier, vs. Marie Anne Friedman épouse de Frank X. Friedman et Frank X. Friedman.

ANCIENNE DEUXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—Maintenant transférée à la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, No 1,338—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 15 mars 1881, à midi, des propriétés ci-dessous décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet compris entre les rues Casacalvo (maintenant Royale), Union, Grands Hommes et Français, formant l'encoignure des rues Casacalvo et Union et mesurant soixante pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue Casacalvo (maintenant Royale) sur une profondeur de soixante pieds dix pouces et quatre lignes sur la rue Union.

2° Une certaine portion de terre formant une partie d'un lot de terre situé dans le faubourg Marigny, Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Mystérieuse, St-Claude, Kerlerec et Histoire et Amour, désigné par le numéro deux sur un plan de A. D. D'Hémécourt, dans l'étude de L. T. Caire, notaire. La dite portion de terre mesurant vingt-sept pieds neuf pouces et six lignes de face à la rue Mystérieuse, sur une profondeur de quatre-vingt-trois pieds trois pouces sur la ligne du lot numéro un, soixante-huit pieds sept pouces sur la côté vers la rue St-Claude et trente-huit pieds de largeur sur la ligne du fond.

3° Une autre portion de terre adjacente à la portion ci-dessus formant une partie du lot désigné par le numéro un sur le dit plan, ayant, au pied américain deux pieds de face à la rue Mystérieuse sur une profondeur de quatre-vingt-trois pieds dix pouces, par acte passé pardevant Caire, notaire, le 13 novembre 1866.

4° Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de la ville de la Nlle-Orléans, désigné par le numéro un sur un plan dressé par A. Castaing, le 12 mars 1858, déposé pour référence en l'étude de O. Drouet, notaire, le dit lot mesure trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Union, entre Casacalvo (maintenant Royale) et Grands-Hommes, par cent-vingt pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Et toutes les bâtisses et améliorations sur les dits lots de terre, ci dessus décrites, et tous les droits, voies, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
10 fév—10,17,24,—mars 3,10,15

Banque des Citoyens de la Louisiane versus Ernest Haistre et Veuve E. Haistre possesseur actuel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2032. En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 15 mars 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Orléans, Remparts, Bourgogne et Ste Anne, mesurant trente-quatre pieds deux pouces de face à la rue Orléans sur une profondeur de quatre-vingt cinq pieds neuf pouces. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, se composant d'une maison à un étage en briques, avec mansarde, connu comme No 23 rue Orléans, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent. Ensemble avec cette douze actions du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens y attachés. Laquelle propriété a été acquise par le feu Ernest Haistre par achat des héritiers de Claudine Beaurepaire, selon acte passé le 13 mai 1871, pardevant A. D. Doriocourt notaire en cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—L'acquéreur devra fournir un billet d'action (stock note,) de sept cent vingt piastres ($720,) échéant le 1er octobre 1881, et renouvelable, selon la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et la balance comptant. L'acquéreur devra assumer toutes les obligations et responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le billet d'action (stock note) fourni devra être identifié avec l'acte hypothécaire d'Ernest Haistre et sa femme à la Banque des Citoyens de la Louisiane, passé pardevant Edgar Grima, notaire, à la Nouvelle-Orléans, le quatrième jour d'avril 1876.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
10 fév—17, 24 fév, 3, 10, 15 mars

Mme Henriette Davidson vs Henry Lindop.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 2213—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 8 mars 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine moitié d'îlet de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, située à Bloomingdale, étant anciennement une partie de la paroisse de Jefferson, mais maintenant faisant partie de la ville de la Nouvelle-Orléans, étant une partie de l'îlet désigné par le numéro trente-trois (33), qui est bornée par les rues St. Charles, Benjamin et State et la ligne supérieure de Hurstville, conformément à un plan fait par Benjamin Buisson, alors voyer de ladite paroisse de Jefferson, en date du 12 novembre 1836, déposé pour référence dans les archives de W. T. Lewis, anciennement notaire en cette ville. Ladite moitié d'îlet de terre mesure (au pied américain) cent cinq pieds quatre pouces et six lignes et demi de face à la rue Nayades, maintenant rue St Charles, sur cent soixante-dix-neuf pieds dix pouces et demi sur la ligne qui la divise entre Bloomingdale et Hurstville, cent pieds et trois quarts d'une ligne de face à la rue Benjamin et deux cent dix neuf pieds sept pouces sur la ligne qui la sépare de l'autre moitié d'îlet qui la touche.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 fév—10,17,24, mars 3.8

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHÉRIF.

Louisa F. Vogt Adm. A. [illegible] vs. Anna Clark Orémus [illegible]

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No [illegible]. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, [illegible] mars [illegible], à midi, de la propriété ci-dessous décrite à savoir:

Un certain morceau de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, voies et dépendances qui y appartiennent, et qui en dépendent, situé dans le numéro municipal Deux de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Gaienne, Nouvelle Levée, Front et Suzette, désigné par le No 9, sur un certain plan fait du même et d'autres lots, daté du 14me jour de novembre 1844 et déposé en l'étude de H. B. Cenas, notaire en la ville de la Nlle-Orléans pour référence, lequel lot de terre mesure 21 pieds et 2 pouces de face à la rue Gaienne sur 100 pieds six pouces et six lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le dit lot de terre forme une partie de trois certains lots de terre désignés par les numéros 9, 10 et 11, ancien ment, la propriété de Andrew Hodge Jr., lesquels les dits lots ont été acquis par achat de la succession de N. A. Barrow, conformément à un acte passé pardevant Félix Grima, un notaire en la ville de la Nouvelle-Orléans, le vingt septième jour de juin 1835—dont un tiers indivis des dits lots fut aliéné par le dit Hodge à Peters et Millard, conformément à un acte passé pardevant le même notaire le 20me jour de mai 1839, et dont les deux autres tiers indivis de la propriété furent achetés par la Banque de Cité de la Nouvelle-Orléans, par achat à une vente à l'encan faite par E. Lasère, shérif de l'ancienne Cour Commerciale de la Nouvelle-Orléans, le 22me jour d'avril 1844, en vertu d'un writ de fieri facias à lui adressé dans le procès de la dite banque contre le dit Hodge.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 fév—11 18 25 mars 3 11 15

Henry Weber vs. Veuve Antoinette Urch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1929—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, le 16 février 1881, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Deux lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés comme lots huit et neuf, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Miro, Galvez et Douane, les dits lots mesurant chacun vingt deux pieds six pouces de face à la rue Bienville sur une profondeur de cent huit pieds, le numéro neuf forme l'une des encoignures des rues Bienville et Miro, acquis de Henry Weber par acte passé pardevant J. Cohn, notaire, le vingt et un mars 1874.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
15 jan—15,22,29—fév 5,11,16

Lizzie Martin vs. Melinda M. Commandeur.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2186—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 12 mars 1881, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Treize lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans Carrollton maintenant septième district de la Nlle-Orléans dans l'îlet borné par Canal, maintenant l'avenue Carrollton, les rues Seconde, Dublin et Barthe, désignées par les lettres A à M inclusivement, de l'îlet Trente-cinq A, sur un plan de C. A. Hedermann, voyer, déposé comme plan No 167 en l'étude de Théo Guyol, notaire en cette ville. Les lots A à F se touchent et mesurent à savoir: Les lots A et B, trente quatre pieds deux pouces chacun de face à la rue Seconde, sur cent pieds, entre lignes parallèles, les lots C, D, E et F se touchent et ayant chacun trente pieds de face à la rue Seconde, sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles.

Le lot F forme l'encoignure de l'Avenue Canal et de la rue Seconde. Le lot G mesure quatre vingt pieds de face à l'Avenue Canal sur une profondeur entre lignes parallèles de cent quatre-vingt huit pieds quatre pouces (au pied américain) et les lots H, I, K et L se touchent et ayant chacun trente pieds de face à l'Avenue Canal sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds, le lot K forme l'encoignure de l'Avenue Canal et de la rue Barthe, et les lots L et M se touchent et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Barthe, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent vingt pieds; acquis par le défendeur par achat de Charles Gagery, conformément à un acte passé pardevant W. H. Peters, notaire en cette ville, le 25 avril 1876.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 fév—9,16, 23, mars 2,9,12.

REUNION DE CREANCIERS.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Emile Bloch
vs.
Ses Créanciers. } No. 1998.

ORDRE DE COUR.

IL est ordonné que les créanciers du demandeur soient notifiés de se présenter pardevant Charles Bella, notaire, le 12me jour de février 1881, à 11 heures du matin, dans le but à prendre en considération l'application du dit demandeur pour un délai et en attendant que toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues.

Il est en outre ordonné que F. B. Lee, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Signé: HENRY C. LAZARUS, Juge
Copie conforme.
Bureau du Greffier, 12 janvier 1881.
E. A. LUMINAIS, Député Greffier.
12janv—12,27—11 fév

ANNONCES JUDICIAIRES.

ÉTAT DE LA LOUISIANE — COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. — Je certifie par les présentes que le quatrième jour de février 1881, jugement a été rendu dans cette cour dans l'affaire dont le titre suit, dans les termes et les chiffres suivants, savoir:

Mme Marie Block vs Benjamin Dreyfus, son époux—No 1989. Sur motion de Braughn, Buck et Dinkelspiel, avocats du demandeur, et soumettant à la cour des preuves suffisantes pour sa demande, la loi et les témoignages étant en sa faveur:

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut ici enregistré le vingt-cinquième jour de janvier 1881, soit maintenant confirmé et qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Marie Block et contre le défendeur Benjamin Dreyfus son époux, ordonnant une séparation de biens entre la dite demanderesse et le défendeur, et une dissolution de la communauté d'acquêts et gains existants entre eux. Il est en outre ordonné et décrété que la demanderesse recouvre du défendeur la somme de deux mille piastres avec intérêt légal depuis la demande judiciaire jusqu'à parfait paiement et frais de procès avec le privilège et hypothèque spécial accordés par la loi aux femmes mariées.

Jugement rendu le 4 février 1881; Jugement signé le 9 février 1881.

(Signé) F. A. MONROE, juge.

En foi de quoi, j'ai ci joint apposé ma signature et le sceau de ladite cour, en la ville de la Nlle-Orléans ce [illegible] jour de février, de l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-un.

E. A. LUMINAIS, Député greffier.
10 fév—10,15,19

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Daniel Berroud.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 2110—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Rosalie Berroud, tutrice naturelle, et comme telle administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
11 fév—11,15,20.

Succession de Victor H. Leon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 88—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Robt W. Edgly, exécuteur du défunt, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
6 fév.—6, 11, 15

Succession de John Younes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2281 — Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par l'administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
6 fév.—6, 11, 15

Succession de Antoine Rodi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 501—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Veuve Antoine Rodi, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
6 fév.—6, 11, 15

Succession de William Goebbelmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 1792—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Sophie Fechtmann exécutrice testamentaire du décédé, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
10 fév—10 15 19

Succession de Joseph Alcine.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2265.—Division—Attendu que P. A. Wiltz, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Alcina, décédé, intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
5 fév—5, 9. 12

Succession de Samuel McConnell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2007, Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Caroline McConnell, [illegible] de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour
JAMES T. CLARK Greffier
3 fév—3 8 12.

VENTES A L'ENCAN

PAR H. STERN & CO

100 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR H. [illegible] Encanteur [illegible] VENDREDI, [illegible] février, à [illegible] heures à leur salle d'encan No 35 rue de Chartres—

400 caisses bottes, souliers et brodequins.

Formant [illegible] assortiment [illegible]

Aussi le contenu [illegible] magasin de détail de la ville.
Conditions: [illegible] 1 fév

PAR O. VALETON.

Bi-Carbonate de Soude.

Pour le compte de qui il appartiendra.

PAR O. VALETON, Encanteur—VENDREDI 11 février, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu, aux magasins de MM. Flash & Preston, Nos 44 et 46 rue du Canal, entre Magasins et Tchoupitoulas—

150 caisses bi-carbonate de soude;
100 barillets do do
Endommagés à bord de la barque Sagadahoc, de New York. 10 fév—

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriété améliorée et de valeur au coin des rues Columbus et Marais, dans le Troisième District.

Paul Lieutaud vs. William Carroll et Lizzie Slater.

No 986.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur. Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, le 5 mars 1881—Il sera vendu à l'encan, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un jugement rendu le 25 janvier 1881 et signé le 29 janvier 1881 par l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marais, Columbus, Villeré et St Bernard, mesurant (au pied américain) 30 pieds 10 pouces à peu près de face à la rue Marais, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles, sur la rue Columbus, selon un acte du shérif. La moitié d'intérêt indivise dans la propriété ci dessus décrite, est vendue sujette au droit d'usufruit de John Martin Shafer.

Les améliorations consistent en un confortable cottage en bois avec mansarde couverte en ardoises comprenant 4 chambres en bas et 2 grandes chambres dans les mansardes, une cuisine à un étage, etc.

Conditions: Comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur.
1er fév—1,8,15,22—1,5 mars.

Propriétés de valeur et centrales dans le Deuxième District.

Rue de Chartres, entre Toulouse et St. Louis.

Rue Toulouse, entre Chartres et Levée.

Rue du Maine, entre Bourgogne et Dauphine.

Succession de François Avegno.

No 1983—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, Encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 26 février 1881, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, "Division B", en date du 18 janvier 1881, pour le compte de la susdite succession, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1° Un lot de terre situé dans le deuxième district de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues du Maine, Bourgogne, Ste Anne et Dauphine, mesurant au pied anglais, 34 pieds de face à la rue du Maine, sur une profondeur, mesure française, de 92 pieds 6 pouces, borné du côté de la rue Dauphine, par la propriété de Mme Fag[illegible] ou syndics, et du côté de la rue Bourgogne par la partie excédante d'un plus grand lot de terre dont le premier lot fait partie, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent.

2° Un lot de terre situé dans cette ville, dans le Deuxième District, carré d'îlet compris entre les rues Toulouse, Levée, St Louis et Chartres, mesurant 42 pieds 7 pouces et 4 lignes de face rue Toulouse sur 127 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Les améliorations comprennent la bâtisse en briques à deux étages actuellement [illegible] occupée par le Restaurant de Victor renommé. Cette propriété a été acquise par le défunt de la succession de Philip Avegno Sr par acte sous signature privée en date du 12 août 1862 enregistré au bureau des transferts, B. 86, folio 481.

3° Un lot de terre situé dans cette ville, dans le Deuxième District, dans le carré borné par les rues Chartres, St. Louis, Royale et Toulouse, désigné par le No 2, d'après un plan dessiné par J. Pilié voyer en date du 26 février 1846 et déposé dans l'étude de A. Ducatel, dans le livre 3 des plans.

Le dit lot de terre No 12 mesurant (au pied américain) 27 pieds 5 pouces de face à la rue Chartres, sur une profondeur de 68 pieds 2 pouces, entre lignes parallèles, bornée au côté par le lot No 1 et de l'autre côté par le lot No 3 d'après le susdit plan. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Les améliorations se composent d'une bâtisse en briques à trois étages convenable pour un magasin d'une description ordinaire, acquis par le défunt Philippe Avegno Sr. par acte passé le 4 avril 1848, par levant A. Ducatel notaire. Enregistré au bureau de transfert Livre 44, Folio 478.

Termes et conditions.—Un tiers comptant, la balance à un et à deux ans avec billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue, avec 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuite et autre clause de sécurité. La propriété doit être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au vendeur. L'acquéreur est requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication, au moment de la vente.

Actes de vente, pardevant Antoine Doriocourt, notaire, aux frais de l'acquéreur.
22 janv—22,29—fév 5,12,19,26.

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un douzième d'action et d'intérêt dans le tow boat Col. L. Aspinwall.

Succession de John Robinson.

No 1895—Division B—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureaux No 56 rue Royale—Il sera vendu MERCREDI, le deuxième jour de mars 1881, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'honorable cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 27 janvier 1881, rendu dans l'affaire ci-dessus, l'intérêt de feu John Robinson, dans le Tow Boat Col. L. Aspinwall, à savoir: Un douzième du dit Tow Boat de son ameublement et de tout ce qui en dépend ou qui y appartient.

Le dit Tow Boat étant maintenant dans le port de la Nouvelle-Orléans et jaugeant soixante neuf 48/100 tonneaux ou à peu près.

Termes—Comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Omer Villeré, notaire, rue Royale.
29 janv—29, fév 5,12,19,26, mars 2.

PAR B. ONORATO.

Propriété de valeur formant l'angle de l'Avenue Washington et de la rue Urquhart, à l'encan.

Succession de Anne Kingston.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, No 1102.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau 45 rue Royale—SAMEDI 12 février 1881, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la cour civile de district, pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 26 janvier 1881, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Faubourg Franklin, Troisième District de cette ville, dans le carré d'îlet compris entre les rues Espagne, Moralès, Urquhart et l'Avenue Washington, le dit lot mesure 39 pieds 7 pouces de face sur l'Avenue Washington, sur 80 pieds de profondeur et de face rue Urquhart, formant le coin de l'Avenue Washington et de la rue Urquhart, le dit lot faisant partie des lots Nos 13 et 14 du dit carré (carré No 103) avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette vente étant la seconde et dernière, la propriété ci-dessus décrite sera vendue pour le prix qu'on en offrira, à un crédit de douze mois. L'acquéreur devant donner un billet avec sécurité bonne et solvable garanti par hypothèque lien de vendeur, privilège, portant 8 pour cent d'intérêt à partir de la date jusqu'à parfait paiement. Les bâtisses devant être assurées et la police d'assurance transférée et en cas de procès, l'acquéreur paiera 5 0/0 d'honoraires d'avocat sur le montant en litige, et au moment de l'adjudication il versera la somme de $100 pour les frais d'annonces, la commission de l'encanteur, etc., laquelle somme sera déduite du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant W. J. Castell, notaire aux frais de l'acquéreur. 27 jan—27,fév 5,12.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de résidence de choix et de valeur dans le Troisième District, à des conditions faciles à l'encan

Succession de M. et Mme Anton Berg.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.—No 2128.

PAR B. ONORATO, encanteur, bureau N 45 de la rue Royale,—SAMEDI, le 12 mars 1881, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C, en date du 4 février 1881, les propriétés ci-après décrite à savoir.

1° Un lot de terre, avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Casacalvo, Mandeville, Moreau et Espagne, mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Moreau, sur une profondeur de 83 pieds 5 pouces et une ligne entre lignes parallèles. Ledit lot forme une partie du lot de terre acheté par Anton Berg, durant la communauté existant entre lui et Mme Helena Kolkers veuve en premières noces de Peter M. Coos, sa femme de Michael Schieler, par acte passé pardevant T. Guyol, notaire en cette ville, le 11 juin 1860.

2° Un autre lot de terre avec les bâtisses et améliorations et les dépendances qui s'y trouvent et les dépendances, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les dites rues Moreau Espagne, Mandeville et Casacalvo mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Moreau sur 127 pieds 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles le dit lot de terre forme une partie d'un certain morceau de terre acquis par achat du dit Anton Berg pendant la communauté de biens existant entre lui et la dite Helena Kolkers, sa femme de B. M. [illegible], conformément à un acte passé pardevant le même notaire, Guyol, le 11 mars 1860.

Termes et conditions—La moitié comptant et le reste à un an de crédit pour billets portant 8 0/0 d'intérêt, garantis par hypothèque sur la propriété vendue avec 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection. Les acquéreurs devront faire assurer la propriété et transférer la police d'assurance et en outre payer les taxes exigibles en 1881 en sus du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant James Fahey notaire [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR REED & WELSHANS.

Un splendide emplacement pour grocerie ou café à l'encoignure des rues Bienville et Franklin.

Ainsi qu'un emplacement de choix pour grocerie ou café, au No 37 de la rue Franklin, près Bienville.

Succession de John Wassner.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. No 1967.

PAR REED & WELSHANS, encanteurs, C. H. Reed, encanteur—Bureau, No 9 rue Carondelet, à l'encan, SAMEDI, le 12 mars 1881, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane. En vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, le dit ordre a été signé le 8 février 1881, pour le compte de la susdite succession, les propriétés de valeur, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dépendances qui y sont attachées dans le Deuxième District de cette ville et connu comme lot No 6, de l'îlet borné par les rues Franklin, Tremé, Bienville et Douane, comme plan de J. Communy, le 10 décembre 1842, déposé en l'étude de J. Cuvillier, anciennement notaire, et le dit lot mesure 26 pieds 2 pouces de face à la rue Bienville, sur 107 pieds de profondeur à la rue Franklin et forment l'encoignure des rues Bienville et Franklin. Les améliorations consistent en une propriété à deux étages couverte en ardoises. Emplacement pour grocerie et résidence établissement ayant une bonne réputation, bien fini et confortable et susceptible d'obtenir un bon loyer pour un propriétaire entreprenant.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le faubourg Tremé, Deuxième District de cette ville, connu comme lot No 11 de l'îlet borné par les rues Franklin, Tremé, Douane et Bienville, selon un plan de J. Communy, le 10 décembre 1842, déposé en l'étude de J. Cuvillier, ancien notaire; et le dit lot mesure, au pied américain, 28 pieds 5 pouces de face à la rue Franklin sur une profondeur de 79 pieds 10 pouces et 7 lignes. La propriété est un cottage confortable pour une grocerie et café, et deux étages dans les dépendances, communiquant avec les chambres de logis, etc., couverte en ardoises, cour pavée, etc., et peut être louée à un bon prix.

Conditions—Comptant. Un dépôt sera exigé sur les lieux.

Acte de vente pardevant W. H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur qui devra assumer les taxes dues et exigibles en 1881.
10 fév—10,27 mars12

PAR JAS. P. GUINAULT.

Le café "LA PLANETE," à l'encan.

Succession de Jean Sabaté.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 2180.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI 19 février 1881, il sera vendu, à 11 heures du matin, rue du Camp No 519, en face du marché des Magasins, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division A, en date du 5 février 1881—

Le café "La Planète" No 519 rue du Camp, et son contenu, d'après un inventaire déposé à mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
8 fév—13,19 fév

Vente pour effectuer un partage entre les co-propriétaires de feu Edgar Montégut.

Résidence de valeur formant l'encoignure nord des rues Remparts et Dumaine.

Le lot attenant, avec une bâtisse à étage No 203 rue des Remparts.

Magnifique terrain vacant rue Toulouse, en face de l'Opéra.

Deux terrains vides à Carrollton, près du fleuve.

Un îlet de terre à Versailles, paroisse St. Bernard.

Un four au cimetière St. Vincent de Paul, Troisième District.

Diamants et bijoux.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI 5 mars 1881, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, les propriétés suivantes ci dessous décrites pour être vendues au plus offrant et dernier enchérisseur, pour clore les intérêts communs des copropriétaires, tous majeurs de feu EDGAR MONTÉGUT.

1° Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, désigné par la lettre A formant l'encoignure nord des rues Remparts et Dumaine mesurant 36 pieds 2 pouces de face à la rue Dumaine, sur 91 pieds 8 pouces de profondeur et face à la rue Dumaine. Ensemble, une résidence en bois à deux étages, couverte en ardoises, ayant un rez-de-chaussée quatre chambres, deux cabinets et galerie vitrée, même distribution à l'étage supérieur, véranda faisant face à la rue des Remparts et balcon sur la rue Dumaine. Une bâtisse en briques à deux étages de six chambres, deux citernes, hydrants, puits, cour carrelée, lieux d'aisance, etc. Le tout divisé en deux corps de logis loués $50 par mois.

2° Un autre lot de terre attenant au lot ci-dessus décrit, désigné par la lettre B mesurant 27 pieds 2 pouces 6 lignes de face à la rue des Remparts sur 91 pieds 8 pouces de profondeur, ensemble une maison en bois à étage construite dans le terrain et ayant un rez-de-chaussée, deux chambres et cabinets, deux chambres et deux cabinets au-dessus, galerie haut et bas, une autre bâtisse de deux pièces, hangar, lieux d'aisance, citerne, etc., le tout en ardoises. Louée $12 par mois.

3° Un terrain vacant, situé dans le Deuxième District, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, St Pierre, Dauphine et Bourbon, mesurant 31 pieds 9 pouces 5 lignes de face à la rue Toulouse sur 161 pieds 6 lignes de profondeur; ensemble avec toutes les améliorations qui en dépendent.

4° Deux lots de terre contigus désignés par les numéros 6 et 7, situés à Carrollton, faisant face au fleuve Mississippi, entre les rues Washington et Rudolph. Le lot numéro 6 mesure 39 pieds 5 pouces 5 lignes de face au fleuve sur environ 75 pieds de profondeur.

Le lot numéro 7 mesure 37 pieds 10 pouces 2 lignes de face au dit fleuve, sur environ 74 pieds de profondeur.

5° Un îlet de terre situé à Versailles, Paroisse St Bernard, à environ six milles au bas de la ville de la Nouvelle-Orléans. Lequel îlet étant désigné par le No 96, dans l'îlet compris entre les rues Bons-Enfants, Moralès, Laplace et Tournefort mesurant 300 pieds de face aux rues Bons-Enfants et Moralès, sur 235 pieds de face aux rues Laplace et Tournefort, le dit îlet est composé de vingt lots désignés par les Nos. 1 à 20 inclusivement.

6° Un four au cimetière de St-Vincent de Paul, dans le Troisième District, d'après le reçu No 31, daté 10 décembre 1834, signé par L. F. Hosmer, propriétaire.

Le tout conformément aux plans maintenant à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets divisés pour compenser la couverture des héritiers, garantis par hypothèque, portant huit pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement avec toutes les clauses pénales d'usage.

Actes de vente pardevant Armand Pitot, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes d'État et de ville dues en 1881—en sus du prix d'achat.

Les acquéreurs seront tenus de verser comptant sur les lieux entre les mains de l'encanteur, 10 pour cent sur le montant de l'adjudication pour garantir la vente.

Aussi—le même jour et au même endroit. Une croix en diamant, montures or, deux paires de dormeuses.

Une montre en argent et une paire de lunettes en or.

Conditions—Comptant sur les lieux.
5 fév—5,12,19,26 mars 1.5.

COMPAGNIE D'ASSURANCES MUTUELLES DU SUN.

Capital payé..........$500,000

Vingt-cinquième État Annuel.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DU SUN, 52 rue du Camp, Nouvelle-Orléans, 1er Janvier 1881.

CONFORMÉMENT aux prescriptions de sa charte, la Compagnie publie l'état de situation ci-après pour l'année finissant le 31 décembre 1880—

Montant des primes pour l'année expirant le 31 décembre 1880—		
Risques d'incendie	$325,149 75	
Risques de rivières	135,204 12	
Risques maritimes	31,377 94	$491,731 81
A ajouter— Risques non-échus, 1879		99,322 00
		$591,054 81
Risques non-échus, 1880	$98,251 00	
Primes remboursées	14,598 54	112,849 54
Primes nettes		$478,205 27
A déduire: Pertes, etc, payées durant la même période—		
Sur les risques d'incendie	$44,397 66	
Sur les risques de rivières	79,835 77	
Sur les risques maritimes	29,169 21	$153,402 64
Réserve pour les pertes non-ajustées et non-acquittées		31,200 00
		$184,602 6
A ajouter— Réassurances	$62,464 45	
Dépenses	33,030 80	
Bureau des Assureurs	3,810 36	
Taxes	3,592 25	
Loyers	2,000 00	$112,897 86
Fonds de réserve, 2 pour cent sur le capital		40,000 00
Dividende sur le capital actions payées	$49,388 91	
A déduire— L'escompte et l'intérêt	28,815 18	20,767 73
		[illegible]
Profits nets actuels		$[illegible]

La compagnie possède les valeurs suivantes, estimées aux taux du marché:

Actions et Bons	$351,[illegible]
Prêts et Hypothèques	23,610 00
Prêts sur nantissement	26,510 40
Billets à recevoir	5,986 07
Propriété foncière	55,000 00
Primes en voie de perception	33,580 68
Argent en caisse	173,816 95
Total des valeurs	$670,064 21

L'exposé qui précède est une copie juste, vraie et exacte des livres de la compagnie.

JAS. I. DAY, Président.
H. CARPENTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce dix-neuvième jour de janvier 1881.

A. INGRAHAM, Notaire.

Le Conseil des Directeurs, à une réunion tenue le dix-neuvième jour du mois de janvier 1881, après avoir mis de côté Dix Mille Piastres des profits nets de l'année, comme fonds de réserve, et payé les Dix Pour Cent de Dividende aux actionnaires, a résolu de payer un Dividende Comptant de VINGT POUR CENT sur les primes nettes gagnées de l'année expirant le 31 décembre 1880, le dit dividende payable à partir du LUNDI, 24 janvier 1881.

DIRECTEURS.

E. J. Hart,	Julius Weis,	Ashton Phelps,
H. Renshaw,	R. C. Hamilton,	D. Fatjo,
B. Biscoe,	J. C. Morris,	T. L. Airey,
A. Baldwin,	James I. Day,	R. K. Craig,
[illegible]	Thos. Sinnott,	Samuel Boyd,
[illegible]	Chas. [illegible]	J. [illegible]
	J. A. [illegible]	J. S. Flower,
	H. Newman	

L'Abeille [illegible]

C. E. [illegible]

Dr. F. S[illegible]

Pas de [illegible]
JAS. S. [illegible]

TRAVAUX [illegible] DENTS [illegible] MALADIES [illegible] DENTS [illegible] PARFAITS [illegible]

Dr. J. H. [illegible]
SALONS 110 [illegible]

JOSE[illegible]
130 [illegible]

POC[illegible]

PIKE'S [illegible]

FEU[illegible]

C[illegible]